

Délibération DEL-CC-2024-053

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (57)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (10)** : François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUI, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Dominique TRICOT pouvoir à Gilles PETRAUD

**Absents (18)** : François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAU, Karine PIED, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 13-03-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joël BARRAUD

## ADMINISTRATION GENERALE

### Office de tourisme - Désignation des représentants au conseil d'administration : remplacement de membres socio-professionnels et d'une élue communautaire

**Vu** les articles R2221-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au fonctionnement des régies ;

**Vu** les statuts de la régie à autonomie juridique et financière « Office de Tourisme » ;

**Considérant** la démission de Mme Claire PAULIC, conseillère communautaire, de son siège de membre du conseil d'administration de ladite régie ;

**Considérant** la démission de M. Jean-Claude BORDONNAT membre socio-professionnel du conseil d'administration de ladite régie ;

**Considérant** la démission de M. Benjamin COUSSEAU membre socio-professionnel du conseil d'administration de ladite régie.

Selon les dispositions susvisées, le conseil communautaire doit désigner les membres pour siéger au conseil d'administration, sur proposition du Président.

Conformément aux statuts, le conseil d'administration est composé de 25 membres désignés par le conseil communautaire dont 15 membres élus du conseil communautaire et 10 membres socio-professionnels issus du tourisme ou dont la compétence en matière de développement touristique est reconnue.

Suite à la démission de Madame Claire PAULIC, membre élue. Monsieur le Président propose de désigner Madame Karine PIED, conseillère communautaire en remplacement.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude BORDONNAT, membre socio-professionnel. Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Alain ROUSSELOT, coprésident de l'association l'AJEF en charge d'organiser les Highland Games à Bressuire en remplacement.

Suite à la démission de Monsieur Benjamin COUSSEAU, membre socio-professionnel, Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Alain BRILLANCEAU, propriétaire d'un hébergement touristique en remplacement.

La liste à jour des membres du conseil d'administration est la suivante :

<b>REPRESENTANTS MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>ROBIN</b>	Philippe	Bressuire
<b>BUREAU</b>	Pierre	Bressuire
<b>FILLON</b>	Stéphanie	Bressuire
<b>ROUE</b>	Rodolphe	Montravers
<b>MARY</b>	François	Chiché
<b>MOREAU</b>	Roland	Moncoutant-sur-Sèvre
<b>CASSIN</b>	Armelle	Argentonnay
<b>GRELLIER</b>	Dany	Saint-André-sur-Sèvre
<b>NOURISSON-ENOND</b>	Maryse	La Forêt-sur-Sèvre
<b>PIED</b>	Karine	Mauléon
<b>BAZANTAY</b>	Sylvie	Saint-Amand-sur-Sèvre
<b>MERLET</b>	Rachel	Cerizay
<b>REVEAU</b>	Anne-Marie	Combrand
<b>BOJU</b>	Serge	Nueil-Les-Aubiers
<b>TRICOT</b>	Dominique	Chanteloup
<b>REPRESENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS</b>		
<b>RENAUDIN</b>	Sylvie	Château Saint-Mesmin
<b>DE TROG OFF</b>	Gaëtan	ASSO
<b>HERVE</b>	James	ASSO
<b>ROUSSELOT</b>	Alain	ASSO
<b>JEANNEZ</b>	Virginie	Château Saint-Mesmin
<b>GROYER</b>	Séverine	Gîte
<b>SALMON</b>	Bernard	Gîte
<b>JADAUD</b>	Nathalie	Hébergement collectif
<b>DOCKLER</b>	René	Gîte
<b>BRILLANCEAU</b>	Alain	Gîte

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **désigner Madame Karine PIED, conseillère communautaire en remplacement de Madame Claire PAULIC ;**
- **désigner Monsieur Alain ROUSSELOT, coprésident de l'AJEF en remplacement de Monsieur Jean-Claude BORDONNAT ;**
- **désigner Monsieur Alain BRILLANCEAU, propriétaire d'un hébergement touristique en remplacement de Monsieur Benjamin COUSSEAU ;**
- **mettre à jour en conséquence la liste des membres du conseil d'administration.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 MARS 2024**

Notifié ou publié le **27 MARS 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

